

OTC Entreprises 3 : Un intérêt fiscal...

■ Une réduction d'impôt dès 2008

En souscrivant à OTC ENTREPRISES 3, vous bénéficiez d'une réduction immédiate d'impôt sur le revenu :



• **25 %**

de votre investissement jusqu'à 12 000 € pour **une personne seule**, soit une réduction d'impôt maximum de **3 000 €**.



• **25 %**

de votre investissement jusqu'à 24 000 € pour **un couple marié**, soit une réduction d'impôt maximum de **6 000 €**.

■ Des plus-values exonérées

Au moment du rachat des parts d'OTC ENTREPRISES 3, vous bénéficiez d'une exonération totale d'imposition des plus-values (hors prélèvements sociaux).

- Ces avantages sont acquis à condition de conserver ses parts 8 ans (durée pouvant aller jusqu'à 10 ans) et en contrepartie d'un investissement dans des sociétés non cotées présentant une certaine part de risque.

A savoir : OTC ENTREPRISES 3 reste ouvert à la souscription en 2008, pour une réduction d'impôt acquise en 2009.

■ Investir selon la réduction d'impôt recherchée, exemples pour un couple marié :

Pour réduire votre impôt sur le revenu de :	Investissez dans OTC ENTREPRISES 3 à hauteur de :
1 000 €	4 000 €*
3 000 €	12 000 €*
6 000 €	24 000 €*

* y compris droit d'entrée

A savoir :

Le droit d'entrée bénéficie de la réduction d'impôt.

■ Un investissement utile

- Depuis début 2002, les FCPI gérés par OTC Asset Management ont participé au financement de plus de 65 PME. Ces sociétés, représentatives de notre tissu économique, sont issues de tous les secteurs d'activité et disposent toutes d'un important caractère innovant.
- Grâce aux investissements des clients qui nous font confiance, nous avons apporté à ces sociétés les fonds nécessaires à leur développement et à la pérennisation de leur croissance.

...et
économique